



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 04/03/2022

ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS DÉPLACÉS

L'offensive militaire de la Russie en Ukraine a contraint plusieurs centaines de milliers d'Ukrainiens à quitter leur pays.

Le Président de la République a souhaité que, partout en France, les services de l'État se mobilisent pour aider à répondre, en lien avec les collectivités et la société civile, aux besoins d'accueil et de prise en charge des ressortissants ukrainiens qui rejoindront notre pays.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a réuni le vendredi 4 mars plusieurs élus du département (parlementaires, présidente du conseil départemental, association des maires, maires des communes chef-lieu d'arrondissement) pour faire un point sur la situation dans le département et organiser la réponse aux besoins de prise en charge des ressortissants ukrainiens.

À ce titre, le préfet a annoncé qu'il avait créé une structure dédiée, réunissant les services de l'État (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, bureau des étrangers de la préfecture, agence régionale de santé, direction des services académiques...) et le Conseil départemental. En lien avec les collectivités et les acteurs locaux, elle a vocation à coordonner l'accompagnement des personnes qui rejoindront notre département.

I - Recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations et entreprises)

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ce formulaire, hébergé sur le site démarches-simplifiées, est destiné à toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens.

Il permettra aux services de la préfecture, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

II - Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Les particuliers souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens sont invités à se signaler sur cette plateforme, qui recense les partenaires associatifs « de confiance » connus de l'État.

En termes d'accueil et d'accompagnement individuel des ressortissants ukrainiens qui viendraient à se trouver dans le département, le préfet a rappelé le rôle des collectivités, au titre notamment de leurs compétences sociales, et les a invitées à prévoir les dispositions nécessaires.

Il a indiqué que la cellule dédiée se tient à la disposition des collectivités pour les aider à répondre aux besoins qui seraient exprimés.

III – S'agissant du droit au séjour, le préfet a rappelé les règles en vigueur, notamment l'exemption de visa pour les ressortissants ukrainiens disposant d'un passeport biométrique.

Dans les conditions actuelles, les demandes d'autorisation de séjour qui pourraient être exprimées seront évidemment étudiées avec bienveillance et célérité. Ainsi, des autorisations provisoires pourront être accordées au cas par cas.

Pour les ressortissants ukrainiens qui séjournent déjà sur le territoire et dont le titre de séjour viendrait prochainement à expiration, le préfet a indiqué que des prolongations de leurs titres pourront également être prévues.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)